

**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022  
DU CCAS DE LA VILLE DE BAILLARGUES**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 créée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour le CCAS de Baillargues. Elle sera, comme le budget primitif 2023, disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022. Il est concordant avec le compte de gestion établi par le Trésorier. Le vote du compte administratif est fixé au 11 avril 2023.

## ➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants : charges de personnel, fournitures, énergies liées au bâtiment, aide sociale, prestations de services etc.

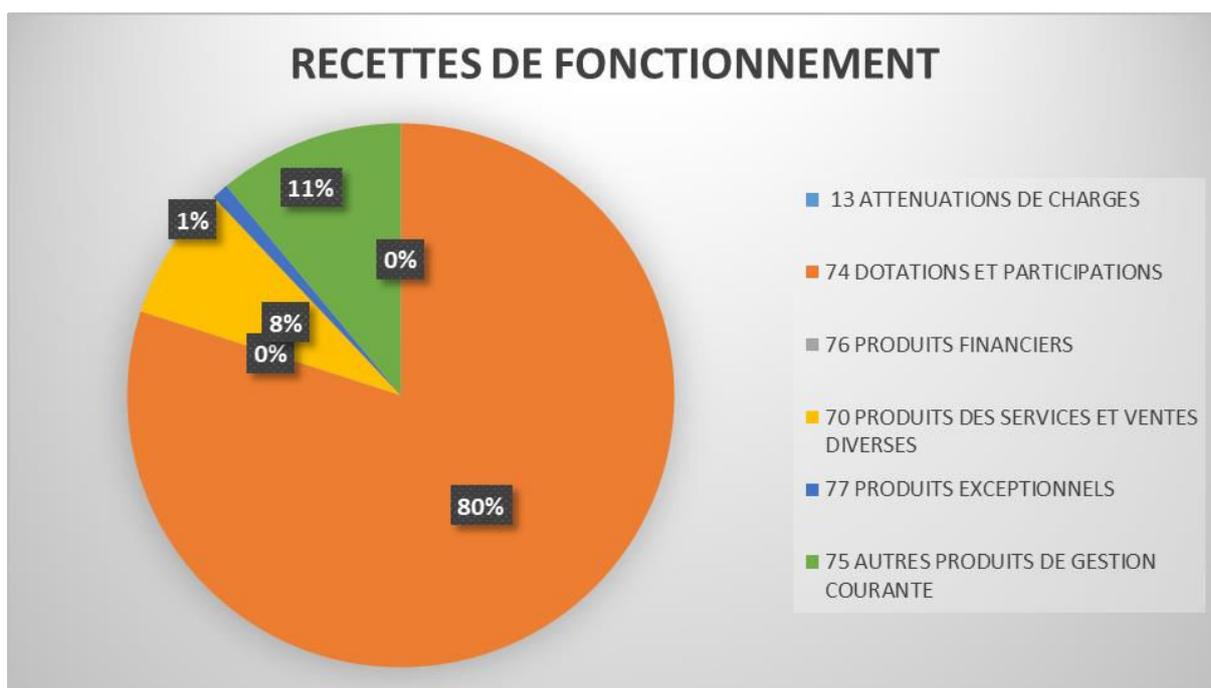
### 1- Recettes de fonctionnement

Les **recettes** totales de la section de fonctionnement s'élèvent à **344 927,27€** au compte administratif 2022.

La recette principale est la subvention versée par le budget principal de la Ville qui a été moindre en 2022 (-26%) car des recettes extérieures étaient prévues liées à la reconstruction de l'EHPAD (financement externe, pénalités de retard de livraison etc sur le chapitre 75) et sont venues compenser la subvention de la ville.

Par ailleurs, on note également une augmentation des recettes au 70 – produits de service correspondant aux encaissements du dispositif YAPADAJ.

Recettes	Montants réalisés en 2021	Montants réalisés en 2022
013 – Atténuation de charges	13 907,97 €	0,00€
70 – Produits de service	21 134,94 €	28 005,00€
74 – Dotations et participations	366 000,00 €	273 100,00€
75 – Autres produits gestion courante	2,81 €	39 994,24€
76 – produits financiers	1,77 €	1,77€
77 – Produits exceptionnels	2 050,00 €	3 826,26€
<b>Total section fonctionnement</b>	<b>403 097.49 €</b>	<b>344 927,27€</b>



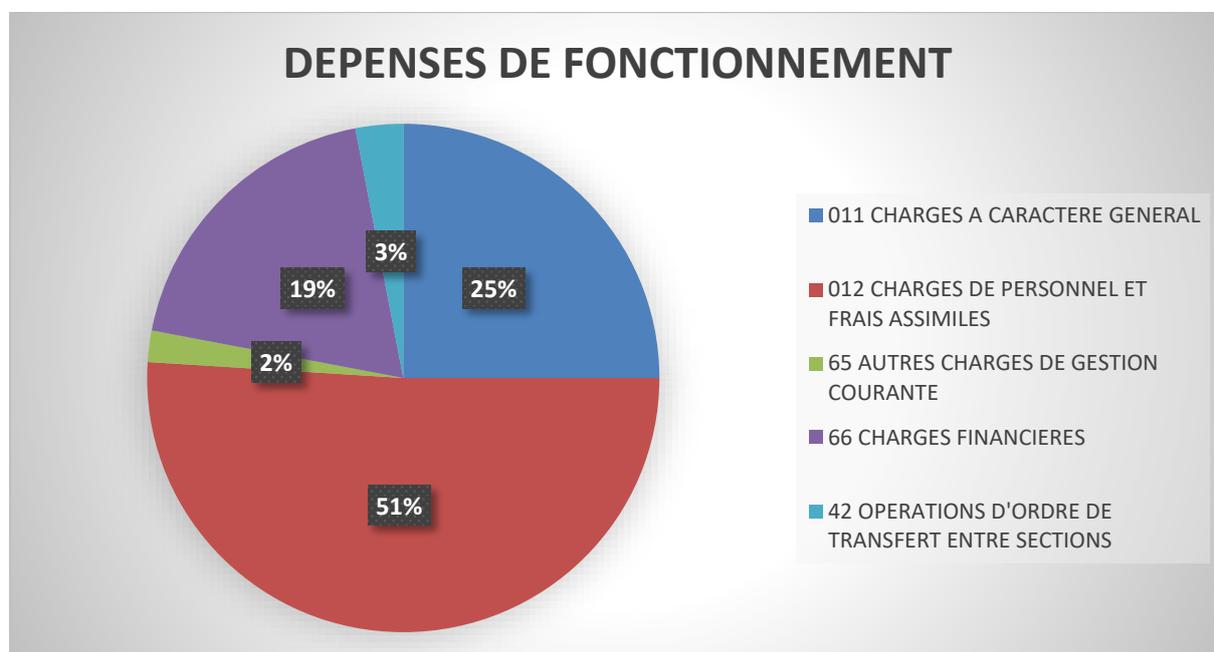
## 2- Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réalisées en section de fonctionnement s'élèvent à **466 770,98€** en 2022.

Les charges financières correspondent aux intérêts du prêt qui a été contracté pour financer le marché public global de performance de reconstruction de l'EHPAD.

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes (fonctionnement et/ou investissement).

Dépenses	Montants réalisés en 2021	Montants réalisés en 2022
011 – Charges à caractère général	57 648,78€	115 660,35€
012- Charges de personnel	222 792,02€	239 146,02€
65 – Autres charges de gestion courante	6 265,90 €	7 482,75€
66 – Charges financières	61 249,97 €	91 899,61€
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>347 956,67 €</b>	<b>451 188,73€</b>
042- Opérations d'ordre	5 687,24€	15 582,25€
<b>Total opération d'ordre</b>	<b>5 687,24 €</b>	<b>15 582,25€</b>
<b>Total section fonctionnement</b>	<b>353 643,91 €</b>	<b>466 770,98€</b>



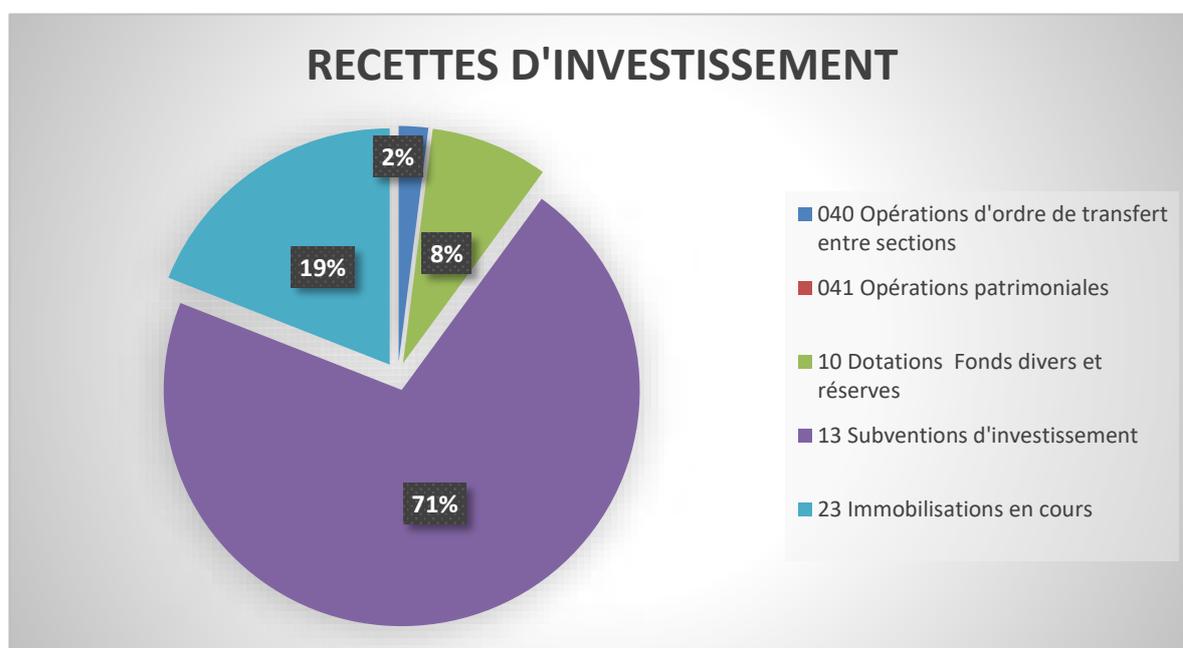
Le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2022 présente un déficit de **121 843,71 euros**.

## ➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Elle supporte la reconstruction de l'EHPAD depuis 2017.

### 1- Recettes d'investissement

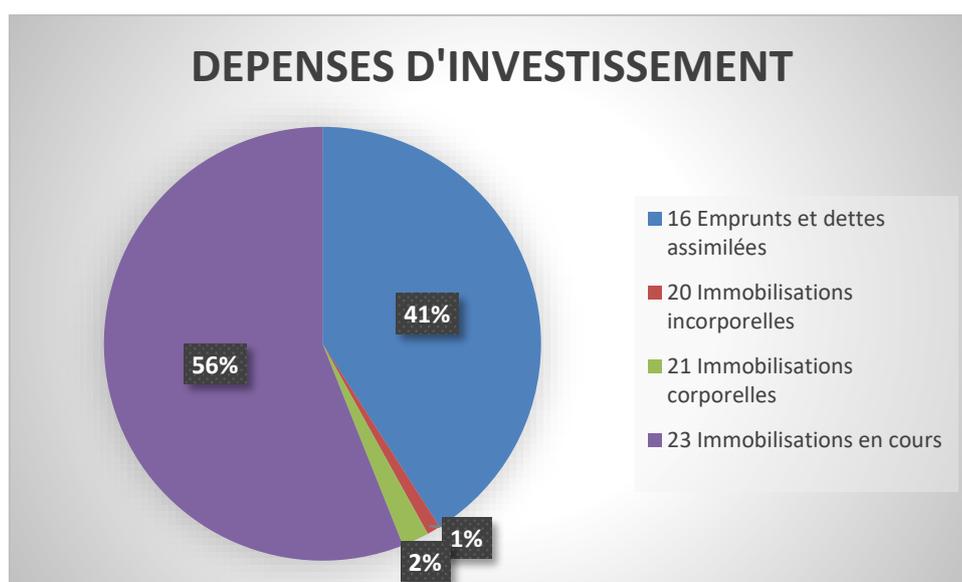
Recettes	Montants réalisés en 2021	Montants réalisés en 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 687,24 €	12 582,25 €
041 - Opérations patrimoniales	606 088,09 €	0 €
10 – Dotations, Fonds divers et réserves	170 764,31 €	50 052,03 €
13 - Subventions d'investissement	701 130,20 €	423 725,90 €
23 - Immobilisations en cours	1 363 624,94€	113 182,00 €
<b>Total section investissement</b>	<b>2 847 294,78 €</b>	<b>599 542,18 €</b>



On constate en 2022 une forte baisse des recettes, conjointement liée à une baisse des dépenses. Celle-ci se traduit par une diminution sur les chapitres 041 et 23 liée à la construction de l'EHPAD.

## 2- Dépenses d'investissement

Dépenses	Montants réalisés en 2021	Montants réalisés en 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	158 344,68 €	158 494,48 €
20 - Immobilisations incorporelles	9 408,02 €	5 395,20 €
21 - Immobilisations corporelles	18 868,48 €	6 480,34 €
23 - Immobilisations en cours	2 765 641,99 €	216 340,41 €
	<b>2 952 263,17 €</b>	<b>386 710,43 €</b>



Les dépenses d'investissement ont été en très nette baisse également, en particulier sur le chapitre 23 – immobilisations en cours qui correspond à l'achèvement des travaux du nouvel EHPAD.

**Le résultat de la section d'investissement pour 2022 présente un excédent de 212 831,75€, qui vient compenser le déficit du résultat de clôture de 2021 de 1 063 475,49€, portant ainsi le déficit du résultat de clôture à 850 643,74€.**

En conclusion, le résultat de l'exercice 2022 est le suivant :

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
<b>Investissement</b>	-1 063 475,49€		212 831,75€	-850 643,74€
<b>Fonctionnement</b>	49 453,58€	49 453,58€	-121 843,71€	-121 843,71€
<b>Total</b>	-1 014 021,91€	49 453,58€	90 988,04€	-972 487,45€

**L'année 2022 se clôture avec un déficit de 972 487,45€ qui devrait être comblé par la compensation du FCTVA d'ici 2024.**